Le livre de L'imitation

« كل حاكم حكم بغير قولنا أهل البيت فهو طاغوت »

الشيخ روح الله البارسي

القول مني في جميع الأشياء قول آل محمد فيما أسروا و ما أعلنوا. و فيما بلغني عنهم و فيما لم يبلغني

Le faible, RouhAllah, lourd de mes péchés, de mes faiblesses, j'atteste qu'Il n'est d'autre dieu qu'Allah عز جلاله و تعالى شأنه , le Sublime, l'Absolu qu'Il n'a pas d'associé dans Son royaume, qu'Il est le Seul, L'Unique, Le Magnifique et que rien ne Lui ressemble, J'atteste que **Mouhamed** ﷺ est Son Messager, mon Maître, mon seigneur, ma preuve absolue, Maître des Hommes, des djins, des anges et de toutes les créatures, Miséricorde pour l'univers, qu'aucune erreur, aucune faiblesse, aucun péché, ne L'ont atteint ! Qu'Il n'est et ne sera aucun autre Messager après Lui ! Que **Ali** عليه السلام, le frère du Messager d'Allah ﷺ, le maître des croyants est Son successeur, Son autorité, qu'Il est le lien d'Allah ﷻ et Son autorité sur terre après Lui, je réfute l'autorité du premier, du deuxième, du troisième, et de tous les diables qui les suivirent ! Que Fatima عليها السلام est la maîtresse des femmes de l'univers, de toute époque, qu'Elle est une partie du Messager d'Allah ﷺ, qu'elle fut meurtrie, lésée, spoliée, humiliée ! Je maudis ses détracteurs, et je n'aurais de cesse de les maudire ! Que Hassen عليه السلام est la preuve d'Allah ﷻ, l'origine de Sa science après Son père ! Que Houssine عليه السلام est la preuve d'Allah ﷻ, l'origine de Sa science, le défenseur de Sa révélation, qu'Il fut assassiné par des diables, des lâches ! Je maudis ses assassins, ceux qui les ont aidés, approuvés, ceux qui les suivent et copient leurs pratiques ! Et je n'ai de cesse de les maudire ! Comme je n'ai de cesse de Le pleurer ! Que Ali عليه السلام, la splendeur des adorateurs est l'autorité d'Allah, le gardien de Son secret ! Que Mouhamed عليه السلام est l'autorité d'Allah ﷻ, qu'Il est l'origine et le Gardien de La sagesse d'Allah ! Que Jaffar عليه السلام est l'autorité d'Allah ﷻ, périront tous ceux qui le contredisent ! Que Moussa عليه السلام est l'autorité d'Allah ﷻ, Son ami, Son défenseur ! Que Ali عليه السلام, l'agréé est l'autorité d'Allah ﷻ, le porteur de Sa vérité ! Que Mouhamed عليه السلام, est l'autorité d'Allah ﷻ, lieu de Son secret, Sa preuve manifeste ! Que Ali عليه السلام , est l'autorité d'Allah ﷻ, Son élu, Son défenseur, Le gardien de Sa révélation ! Que Hassen عليه السلام est l'autorité d'Allah ﷻ, Le trésor de Sa science ! Que La Preuve manifeste, Le chargé d'affaires, Le maître des temps عليه السلام est mon Imam, mon autorité, l'autorité d'Allah عز جلاله sur terre, vengeur des humiliations ! Il dirigera la terre avec justice et équité ! Que celui qui doute sur Lui n'est pas croyant ! J'atteste et je témoigne, que celui qui réfutera l'une des autorités d'Allah عليهم السلام aura renié et réfuté Allah ﷻ, qu'il n'a pas de place dans l'Islam, ni dans ce monde, ni dans l'autre ! J'atteste et je clame que je réfute les diables de toutes époques ! Et je n'aurai de cesse de les renier, de les maudire ! J'atteste et je témoigne que l'ijtihad, la déduction, l'interprétation, l'avis général sont des innovations, des égarements, et qu'il n'existe aucune autorité en dehors de celle du Maître des temps, du chargé d'Affaires عجل الله فرجه ! Que Le Coran est manifeste ! Que les Hadiths sont manifestes ! Que tout est dans Le Coran et La sunna ! Que la religion ne se prend pas des hommes ou d'avis personnels ! Je n'aurai de cesse de pleurer les purs عليهم السلام, d'attendre Le sauveur عجل الله فرجه, de maudire et de m'écarter des innovations …

-Hachim ibn Salim, Hamad ibn Ousman et d'autres rapportent : Nous avons entendu Aba AbdAllah عليه السلام dire : « Mes hadiths sont les hadiths de mon père عليه السلام, les hadiths de Mon père عليه السلام sont les hadiths de Mon grand-père عليه السلام, Les hadiths de Mon grand-père عليه السلام sont les Hadiths de Housine عليه السلام, Les Hadiths de Housine عليه السلام sont les Hadiths de Hassen عليه السلام, Les Hadiths de Hasen عليه السلام sont les Hadiths de l'Emir des croyants عليه السلام, Les Hadiths de L'Emir des croyants عليه السلام sont les Hadiths Du Messager d'Allah ﷺ, Les Paroles du Messager d'Allah ﷺ sont La Parole d'Allah ﷻ »

﴿"Nous avons trouvé nos ancêtres sur une religion, et nous nous guidons sur leurs traces"﴾
(Sourate, Verset 23)

L'imitation ou ce que l'on appelle : « taqlid» est l'une des controverses les plus importantes, le choix de chaque personne face à cette controverse, construira ou démolira sa vie, ses adorations et son éternité, il incombe à chaque croyant de connaître et de comprendre les enjeux et les preuves des parties, pour échapper à l'innovation, à l'erreur et à l'enfer.

Certains l'interdisent catégoriquement sous toutes ses formes. D'autres différencient celui qui « imite », de celui qui « suit » expliquant que celui qui applique une loi d'Allah ﷻ à partir d'Un Messager ﷺ, d'un Imam ﷺ, ou d'un savant ﷾ n'est pas un « imitateur » mais un « suiveur » échappant par cette gymnastique linguistique aux textes claires. D'autres encore, depuis 1919 l'obligent et font du référent religieux (marji' ou moujtahid) la base de l'imitation sans considérer que suivre les Imams est une imitation, et pour eux, soit la personne est « moujtahid » soit il imite un « moujtahid ». L'avis qui suit l'ordre d'Allah ﷻ : ﴿Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie." Voilà ce à quoi Je vous enjoins. Ainsi atteindrez-vous la piété.﴾ ... «connais tu le sens de : ﴿Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude﴾? » je Lui dis : non. Il me dit ﷺ « c'est l'autorité de Ali et des Imams »[1] « ....﴿ô les croyants ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement...﴾ Ce verset ne parle que de Nous ! Il ordonne à l'ensemble des croyants de nous obéir jusqu'au jour du jugement dernier »[2], la parole des autorités d'Allah ﷺ : « Fils d'Abi Mahmoud ! Lorsque les gens accepteront et suivront les avis des gens, attache-toi à nos enseignements. Celui qui s'attache à Nous, Nous sommes attachés à lui, et celui qui se sépare de Nous, Nous nous séparons de lui. La plus petite chose qui fait sortir une personne de la foi est qu'il dise que ce caillou est un noyau, Il pratique alors la religion d'Allah sur cet avis et renie ce qui s'y oppose. Fils d'Abi Mahmoud, retiens ce que je viens de te dire ! je t'ai réuni le bien de ce monde et de l'autre dans ces mots »[3]... est celui des narrateurs, rapporteurs et savants des premiers siècles ﷺ, comme de tous les « gens du hadith » qui les ont succédés : seuls les Imams ﷺ peuvent et doivent être imités, tous les gens sont leurs « imitateurs », et celui qui n'a pas l'instruction religieuse suffisante pour lire et/ou comprendre et/ou savoir tirer un jugement précis de leurs paroles ·, ne doit se référer qu'à un savant (vivant ou mort) ne se référant qu'aux paroles et ordres des Imams ﷺ (sans ijtihade, qyass, avis personnel, ou toutes autres innovations du genre) Ce livre appuie et énumère les ordres et les preuves éclatantes qui prouvent l'authenticité de l'avis des premiers savants﷾

﴿Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie." Voilà ce à quoi je vous enjoins. Ainsi atteindrez-vous la piété.﴾
(Sourate 6, Verset 153)

[1] :L'Imam Baqir ·demanda à Abi Al-ajily : « Al-i'yachy »

[2] : Barid Al-ajly rapporte j'ai demandé à Aba Jaffar · : « Tafsir Nour As-saqalayne »

[3] : « Al-bihar »

Avant de s'avancer dans les preuves et arguments éclatants du Livre d'Allah ﷻ, de la tradition de Son Messager ﷺ et des autorités d'Allah ﷻ, rétablissons une idée oubliée ou peu actuelle dans l'esprit de nos contemporains.

Les rapporteurs, parmi les premiers Savants رضي الله عنهم (comme : Abi Jaffar Al-Qumy قدس سره, Ali ibn Ibrahim Al-Qummy قدس سره, Al-Koulayni قدس سره, Soudouq قدس سره, toussy قدس سره) sont ceux grâce auxquels de nos jours et depuis près de onze siècles, les gens ont pu être attachés et respecter les lois d'Allah ﷻ. Ce sont eux qui nous ont transmis et qui ont compilé les hadiths des Imams عليهم السلام, de générations en générations, des compagnons en compagnons, d'érudits en érudits, ils protégèrent et gardèrent l'héritage Prophétique, asservirent leurs corps à la protection et la propagation de cette vérité. Un narrateur, un rapporteur n'est pas uniquement celui qui rapporte directement et sans intermédiaires les Paroles du Messager d'Allah ﷺ, ou d'un Imam عليه السلام, mais tous ceux qui rapportent les hadiths suivant l'ordre et la chaîne de transmission sont des narrateurs comme l'explique les savants. Sans cette définition, aucun hadith ne serait et n'aurait été transmis et accepté au-delà de celui qui l'avait lui-même entendu du Messager d'Allah ﷺ ou d'un Imam عليه السلام et alors tous les jugements de l'islam auraient été anéantis.

-Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Ô Allah fais miséricorde à mes représentants !! -Il le répéta trois fois- » On Lui demanda : « qui sont tes représentants ? » **Il dit ﷺ :** « Ceux qui viendront après Moi, Ils **rapporteront** Mes paroles, et Ma tradition et l'enseigneront aux gens »[4]

-L'Imam Sadiq عليه السلام a dit : « Il était des Gens à qui Mon père parfaisait l'enseignement des permissions et des interdictions d'Allah, Ils étaient le trésor de sa science. Aujourd'hui il en est de même pour Moi, ils sont les gardiens de mes secrets... **Ils sont les étoiles de mes partisans, vivants ou morts** »[5]

Les rapporteurs et narrateurs parmi les Savants des premiers siècles رضي الله عنهم sont et resteront les étoiles des chiites, vivants ou morts, ils sont ceux qui à travers leurs livres guident nos pas, nos actes, et guideront ceux de nos enfants. Pour eux, comme pour tous les rapporteurs et narrateurs parmi les savants qui les suivirent, et ce, jusqu'à nos jours, la définition de l'imitation « le taqlid » est :

« Pratiquer une action en suivant la parole d'un Imam عليه السلام, tout le monde est l'imitateur des Imams, et les rapporteurs de hadiths peuvent être les intermédiaires entre la communauté des croyants et Les Imams عليهم السلام »

-Samahayly Al-bahreini قدس سره rapporte ce sur quoi se basait les savants des premiers siècles dans le livre « Mouniya-l-Moumarasine » en disant : « Les Gens du Hadith affirment que tout le monde est un imitateur des Imams infaillibles, qu'il n'existe aucun moujtahid et que l'ijtihad est interdit en présence d'un Imam, comme durant son occultation car : « Ce qu'a permis Mouhamed est permis jusqu'au jour du jugement dernier, et ce qu'a interdit Mouhamed est interdit jusqu'au jour du jugement dernier »[6] »

[4] : « moustadrak Al-wasa-il »

[5] : « Oussoul Al-asly » De Cheikh Faydz ...

[6] Référence au hadith rapporté dans le Kafi : « Ce qu'a permis Mouhamed est permis jusqu'au jour du jugement dernier et ce qu'a interdit Mouhamed est interdit jusqu'au jour du jugement dernier, rien ne le changera et rien ne s'y ajoutera »

-Cheikh Sadr Hamdany قدس سره **rapporte dans son explication du « wafi » :** « Sache que la logique veut que nous obéissions à ceux décrits dans ce verset et à personne d'autre : ﴿**ô les croyants ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement…**﴾ et ceux à qui ce Saint verset fait allusion, sont les Imams عليهم السلام » **Dans** un autre endroit expliquant l'une des phrases du livre, **Il dit :** « Si l'imitation dont il parle est d'accepter et d'obéir à une personne non infaillible, il ne fait alors aucun doute quant à son interdiction logique comme le rapportent les textes. Toute personne sensée et douée d'intelligence sait que, suivre une personne dans ce qu'il ne connait pas n'est ni une excuse, ni un argument, ni rapporté. Sachant que cette personne est comme n'importe quelle personne, il n'y a donc aucune récompense à lui obéir, aucun péché à lui désobéir, et que seul existe le côté personnel dans cette situation… »

1-Cheikh Al-Koulayny قدس سره **:** rapporte dans « **Le Kafi** » porte sur « Le taqlid » : trois hadiths prouvant l'obligation de suivre, d'imiter et de se cantonner aux ordres des Imams infaillibles عليهم السلام.

2-Cheikh Mouhsine Al-Faydz قدس سره **:** rapporte dans son livre « **Al-Wafi** » porte « Taqlid » : six hadiths éclatants sur l'obligation de suivre, d'imiter et de se cantonner aux hadiths des Imams infaillibles عليهم السلام.

Dans son livre « **Oussoul- Al-asly** » il dit : « **L'imitation** est d'appliquer Les ordres clairs du Coran, de La tradition Prophétique, des hadiths des Imams عليهم السلام, et de délaisser tout ce qui est douteux ; Tout comme le faisaient les Akhbarites des premiers siècles, et le font ceux qui les ont suivis et imités aujourd'hui, **qui sont ceux décrits par L'Imam Sadiq** عليه السلام **:** « Choisissez parmi vous celui qui rapporte nos hadiths, qui connait ce que Nous permettons et ce que Nous interdisons, qui est instruit sur nos jugements et désignez le comme votre juge. Je l'ai Moi-même désigné comme étant votre juge »[7]

3-Cheikh Al-Majlissi قدس سره **:** rapporte dans Son livre « **Bihar Al-Anwar** » porte « Celui qu'il est permis d'imiter et celui qu'il n'est pas permis d'imiter. De l'abomination de l'imitation et de son interdiction quand il s'agit de suivre quelqu'un qui n'est pas infaillible. Et sur l'obligation de se cantonner à ceux qui les suivent et rapportent leurs hadiths parmi les instruits pieux », dix versets du Coran, et autour de soixante hadiths sur l'obligation de suivre, d'imiter et de se cantonner aux hadiths des Imams infaillibles. Sur l'obligation de ne prendre et pratiquer les ordres d'Allah que d'une personne qui rapporte les Hadiths des Imams et de leurs savants.

4-Cheikh Hour Al-Amily قدس سره **:** rapporte dans son livre « **Al-wasa-il** » porte « sur l'interdiction de suivre les avis d'une personne non infaillible » une trentaine de Hadiths, qui prouvent tous l'obligation de suivre, d'imiter et de se cantonner aux hadiths des Imams infaillibles عليهم السلام ou de ceux qui les imitent et rapportent les hadiths.

5-Cheikh Al-Noory قدس سره **:** rapporte dans son livre « **Moustadrak Al-wasa-il** » porte : « sur l'interdiction de suivre un non infaillible dans ce qu'il dit, et ce qu'il pratique sans preuve d'un des Imams عليهم السلام » quinze hadiths qui prouvent tous l'obligation de suivre, d'imiter et de se cantonner aux hadiths des Imams infaillibles عليهم السلام. Suivit par la porte « Sur l'obligation de référer dans les jugements et pour chaque fatwa aux chiites qui rapportent les hadiths des Imams infaillibles عليهم السلام, et de ne pas suivre ce qu'ils disent de leur propre avis », trente-trois hadiths sur l'obligation de se limiter aux rapporteurs des hadiths des Imams عليهم السلام.

[7] : « Oussoul Al-asly »

Voilà pour ce qui était de rappeler que les premiers savants رحمهم الله qui compilèrent et rapportèrent les hadiths comme : **Abi Jaffar Al-Qumy** قدس سره, **Ali ibn Ibrahim Al-Qummy** قدس سره, **Al-Koulayni** قدس سره, **Soudouq** قدس سره, **toussy** قدس سره, ou ceux qui les suivirent comme : **Al-faydz** قدس سره, **Hour Al-amily** قدس سره, **Al-majlissi** قدس سره, **Al-noory** قدس سره, **Youssouf Al-bahreïni** قدس سره et tous les savants qui comme eux rapportent les hadiths sans déductions, analogie, avis personnels, sont les rapporteurs, les narrateurs, les explicateurs des hadiths des Imams عليهم السلام, ceux qu'il faut suivre, imiter et à qui se référer ... **L'Émir des croyants** عليه السلام **a dit** : « n'importe quel juge qui juge sans se référer à nos paroles, nous, gens de la maison, est un diable (taghout) » **et Il récita** : ﴿Ils veulent prendre pour juge le Taghout, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire ...﴾. il n'existe aucune place dans La religion d'Allah عز وجل, Du Messager d'Allah صلى الله عليه وآله, des autorités d'Allah عز وجل pour l'analyse, l'avis personnel, la logique, et l'imitation des ennemis d'Allah. Qui peut seulement accepter de suivre les hommes quand on parle de religion ? Le chiisme au contraire du sunnisme, n'a pas de place pour des Imams autoproclamés, Les autorités عليهم السلام sont connues, elles sont douze, et ceux vers qui nous retourner durant leur absence sont définis par ces mêmes autorités émanant d'Allah عز وجل.

De qui est- il permit de prendre et d'imiter la science et de qui est-ce interdit ? L'interdiction de l'imitation de ceux qui ne rapportent pas les choses des Imams عليهم السلام

Allah ﷻ décrivant l'imitation ou ceux qui imitent Dans Son Livre dit :

﴿Et quand on leur dit : "Venez vers ce qu'Allah a fait descendre, et vers le Messager", ils disent : "Il nous suffit de ce sur quoi nous avons trouvé nos ancêtres." ﴾ (Sourate 5 « la table servie », Verset 104)

﴿et quand ceux-ci commettent une turpitude, ils disent : "C'est une coutume léguée par nos ancêtres et prescrite par Allah." ﴾ (Sourate 7 « Al-Araf », Verset 28)

﴿Celui qui guide vers la vérité est-il plus digne d'être suivi, ou bien celui qui ne se dirige qu'autant qu'il est lui-même dirigé ? Qu'avez-vous donc ? Comment jugez-vous ainsi ? " ﴾ (Sourate 10 « Jonas », Verset 35)

﴿"Est-ce pour nous écarter de ce sur quoi nous avons trouvé nos ancêtres que tu es venu à nous...﴾ (Sourate 10 « Jonas », Verset 78)

﴿Ils dirent : "Non ! mais nous avons trouvé nos ancêtres agissant ainsi"﴾ (Sourate 26 « Les poètes », Verset74)

﴿Et quand on leur dit : "Suivez ce qu'Allah a fait descendre", ils disent : "Nous suivons plutôt ce sur quoi nous avons trouvé nos ancêtres". Est-ce donc même si le diable les appelait au châtiment de la fournaise ! ﴾ (Sourate 31 « Luqman », Verset 21)

﴿C'est qu'ils ont trouvé leurs ancêtres dans l'égarement, et les voilà courant sur leurs traces.﴾
(Sourate 37 « Les rangées », Verset 69, 70)

﴿Et à ceux qui s'écartent des imposteurs pour ne pas les adorer, tandis qu'ils reviennent à Allah, à eux la bonne nouvelle ! ﴾ (Sourate 39 « Les groupes », verset 17)

﴿Et c'est ainsi que Nous n'avons pas envoyé avant toi d'avertisseur en une cité sans que ses gens aisés n'aient dit : "Nous avons trouvé nos ancêtres sur une religion et nous suivons leurs traces"﴾ (Sourate 43 « l'ornement », Verset 23)

﴿Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, comme Seigneurs en dehors d'Allah... ﴾(Sourate 9, verset 31)

صدق الله العظيم

Allah ﷻ dit : ﴿... nul n'en connaît l'interprétation, à part Allah et ceux qui sont enracinés dans la science...﴾[8] **L'Imam Sadiq ﷺ dit :** « Nous sommes ceux qui sont enracinés dans la science ... » «Nous sommes ceux qui sont enracinés dans la science et nous connaissons l'interprétation (du Coran) » « ceux qui sont enracinés dans la religion sont : Ali et les Imams après Lui ». Personne ne peut ou ne connait l'interprétation du Livre d'Allah ﷻ, seuls les Imams ﷺ connaissent le sens Du Miracle Sacré, et celui qui interprétera Le Coran en suivant ses analyses, Son avis personnel, ou les paroles des ennemis d'Allah, aura menti, et mécru en Allah : **Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Allah ﷻ dit :** « Ne croit pas en Moi celui qui interprète Ma Parole » « Celui qui interprète Le Coran, qu'il prépare sa place en enfer » **L'Imam Sadiq ﷺ dit :** « ... et celui qui interprétera un verset du Coran aura mécru en Allah »[9] Conformément à la parole d'Allah ﷻ, aux Paroles du Messager d'Allah ﷺ, et des autorités d'Allah ﷺ, nous nous baserons uniquement sur l'explication de ceux qui sont enracinés dans la science ﷺ

1-Abi Bassir rapporte : j'ai dit à Abi AbdAllah ﷺ : ﴿Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, comme Seigneurs en dehors d'Allah... ﴾ **Il dit ﷺ :** « Par Allah ! Ils ne les ont pas appelés à les adorer, si ils l'avaient fait les gens ne les auraient pas suivis. Mais ils leur ont permis l'interdit, et leur ont interdit ce qui est permis, alors ils les ont adorés d'une façon qu'ils ne soupçonnaient pas »

-Al-faydz ﷺ écrit dans son livre « Al-wafi » après avoir cité ce hadith : « Al-koulayny ﷺ rapporte une autre fois ce hadith : « porte : l'association à Allah ». « Leurs rabbins » : c'est-à-dire : leurs savants, « leurs moines » c'est-à-dire : leurs adorateurs. Le sens du Hadith est : celui qui obéit à une personne dont les ordres contredisent ce qu'Allah a ordonné, l'aura prise comme divinité et l'aura adorée sans même le soupçonner, et ce, conformément au Coran : ﴿Vois-tu celui qui prend sa passion pour sa propre divinité ?·...·Ne vous ai-Je pas engagés, enfants d'Adam, à ne pas adorer le diable ?﴾ ou le terme d'adoration est utilisé pour l'obéissance et la sujétion. Ce hadith est une preuve manifeste à l'interdiction d'imiter les moujtahidines[10] dans les jugements qu'ils rendent en suivant leurs avis. Comme cela est pourtant répandu et courant de nos jours et ce, plus chez les chiites que les sunnites. Pris d'horreur je me demande comment les gens peuvent les suivre. Ce hadith ne concerne pas le savant qui émet des jugements suivant les ordres du Coran et les hadiths, puisque suivre ce savant n'est pas l'imiter lui, mais imiter celui qu'Allah a obligé de suivre. Et qui juge par la loi d'Allah ﷻ » (Volume 1, page 239)

2-Abi Bassir rapporte qu'Abou AbdAllah ﷺ expliquant le verset : dit : ﴿Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, comme Seigneurs en dehors d'Allah... ﴾ « Par Allah ! Ils n'ont pas jeûné pour eux, ils n'ont pas prié pour eux. Mais ils leur ont permis l'interdit et interdit ce qui est permis et eux les ont suivis »

3-L'Imam Jawad ﷺ a dit : « celui qui acquiesce la parole d'une personne l'aura adorée, si cette parole provient d'Allah ﷻ, il aura adoré Allah ﷻ, si elle provient du diable, il aura adoré le diable »

4-Salim ibnou Qayss Al-hilally rapporte : L'Emir des croyants ﷺ a dit : « la plus petite chose qui fait devenir mécréant est de pratiquer une chose que l'on pense ordonnée par Allah, alors qu'Allah l'a interdite. Il la pratique alors comme sa religion, la prend comme un ordre, et renie son contraire. Il est convaincu qu'Allah l'a ordonnée, alors qu'Allah l'a interdite »

---

[8] : Sourate 3 « la famille d'Imran », verset 7

[9] : « Al-bihar» 2/315

[10] : Les « Marji's » ou référents religieux qui utilisent l'oussoul, la déduction, l'analogie, l'avis générale, la logique dans leurs jugements ...

5-**L'imam sadiq** عليه السلام **a dit :** « celui qui prend sa religion des hommes, les hommes l'anéantiront, quant à celui qui prend sa religion du Coran et de la sunna, les montagnes disparaitront mais lui ne périra pas »

6-**L'imam sadiq** عليه السلام **a dit :** « prenez garde à l'imitation, celui qui imite dans sa religion périra »

7-**Mouhamed fils Oubayda rapporte : Abou Hassen** عليه السلام **m'a dit :** « Mouhamed ! Êtes-vous plus attachés à l'imitation ou les murji'a le sont plus ? » Je Lui dis : nous avons imité et ils ont imité. **Il me dit** عليه السلام **:** « ce n'est pas le sujet de ma question » j'ai n'ai aucune réponse de plus que celle que je t'ai donnée répondis-je. **Abou Hassen** عليه السلام **me dit :** « les murji'as ont désigné une personne qu'il n'était pas obligatoire de suivre et l'ont suivie. Vous avez désigné une personne qu'il est obligatoire de suivre et vous ne la suivez pas. Les murji'as sont plus attachés à l'imitation que vous »

8-**Mouhamed fils de Muslim rapporte qu'Abi Jaffar** عليه السلام **a dit :** « Il n'est pas de vérité, ni d'exactitude dans les propos d'une personne excepté ce qu'il a pris de Nous, Gens de La maison. Aucune personne ne rend de jugement véridique et équitable excepté s'il emprunte la clef de ce jugement ; la porte, l'origine, la tradition de ce jugement est Ali fils d'Abi Talib عليه السلام. Si les choses sont confuses et se confondent à leurs yeux, l'erreur dans le jugement est de leur faute quand ils se trompent, et l'exactitude de Ali fils d'Abi Talib quand ils sont dans le vrai »

9-**AbdAllah fils de Hasen rapporte : Alors que se trouvaient des gens de kouffa avec Lui** عليه السلام**, j'ai entendu Jaffar fils de Mouhamed** عليه السلام **leur dire :** « Il est stupéfiant d'entendre les gens dire qu'ils ont pris leur savoir directement du Messager d'Allah ﷺ, l'ont appliqué et sont guidés, alors qu'ils affirment que les Gens de La maison n'ont pas pris Sa science, et ne l'ont pas suivie. Nous sommes Sa famille et Sa descendance ! C'est dans Notre demeure qu'est descendue La révélation, c'est par Nous que la science fût diffusée aux gens. Pensez-vous qu'ils aient pu s'instruire et être guidés en nous accusant d'ignorance et en nous trahissant ? C'est absurde ! »

10-**Ali fils de sawayd rapporte qu'il écrivit à Abou Hassen premier** عليه السلام **alors qu'Il était en prison. Il répondit** عليه السلام **:** « Pour répondre à ta question Ali, et savoir auprès de qui tu dois prendre les enseignements de ta religion : Ne prends aucun enseignement de ta religion en dehors de nos partisans, si tu te détournes d'eux, tu prendras alors ta religion des imposteurs, qui trahirent Allah عزوجل, Son Messager ﷺ et Ses garants عليهم السلام. Ils prirent connaissance du Livre d'Allah, le falsifièrent et le transformèrent. La malédiction d'Allah عزوجل, de Son Messager ﷺ, des Anges عليهم السلام, de Mes pères purs et nobles عليهم السلام, de Moi, de mes partisans est sur eux jusqu'au jour du jugement dernier »

11-**Haroun fils de Khalija rapporte : j'ai dit à Abi AbdAllah** عليه السلام **:** Nous nous rendons chez les opposants et écoutons leurs hadiths afin qu'ils soient pour nous des arguments contre eux ? **Il dit** عليه السلام **:** « ne te rends pas chez eux, et n'écoute pas leurs Hadiths, Allah عزوجل les a maudits et a maudit leur venin polythéiste »

12-**Samaly a dit : Abou AbdAllah** عليه السلام **a dit :** « Prends garde au pouvoir ! Et prends garde à suivre les hommes ! » Je lui dis : je me sacrifierai pour toi ! J'ai compris pour le pouvoir, mais pour ce qui est de suivre les hommes, il n'est pas la moindre chose que je possède qui ne provient pas d'avoir suivi les hommes. **Il me dit** عليه السلام **:** « Ce n'est pas de çà dont il est question, prends garde à ne pas suivre un homme qui n'est pas un argument[11], de sorte que tu le crois sur tout ce qu'il dit »

[11] : Un Imam عليه السلام, un infaillible عليه السلام.

13-Al-Barqiy rapporte qu'Abi AbdAllah ﷺ a dit à l'un de ses compagnons : « Ne sois pas un pantin[12] ! En disant : Je suis avec les gens comme n'importe quelle personne »

14-Sofiane fils de Khalid rapporte qu'Abou AbdAllah ﷺ a dit : « Sofiane, prends garde au pouvoir ! Il n'est pas une seule personne qui l'a recherché sans périr » je Lui dis : Nous sommes tous perdus alors ! Il n'existe pas un seul d'entre nous qui n'aime pas être reconnu, apprécié et demandé par les gens. **Il me dit ﷺ :** « Ce n'est pas de cela dont il est question. Je parle de suivre un homme qui n'est pas un argument, de sorte que tu crois tout ce qu'il dit, et que tu appelles les gens à suivre ses paroles »

15-Ibrahim fils de ziyad rapporte que L'Imam Sadiq ﷺ a dit : « Mentira celui qui dit nous reconnaître alors qu'il suit une autre personne que Nous »

16-L'Emir des croyants ﷺ a dit : « Ô groupe de nos partisans, vous qui nous témoignez votre amour ! Prenez garde à ceux qui donnent leurs avis, ils sont les ennemis de l'enseignement Prophétique, ils ont fui les textes sans les retenir, et se sont lassés de se cantonner à la tradition Prophétique ; Ils ont pris les serviteurs d'Allah pour leurs serviteurs, et leur argent comme demeure. Les serviteurs d'Allah se sont soumis à eux, et leur ont obéi, des gens semblables aux chiens. Ils ont arraché la vérité à ceux à qui elle appartient, et ont imité le statut d'Imams véridiques alors qu'ils ne sont que des ignorants, mécréants, et trompeurs. Ils ont été questionnés sur des choses qu'ils ne connaissaient pas et ont refusé d'avouer qu'ils ne connaissaient pas ; ils ont alors opposé leurs avis à la religion, ils se sont égarés et ont égaré. Si la religion était une science analogique, il aurait été plus logique d'essuyer la plante des pieds plutôt que le dessus ! »

17-Rib'i fils d'AbdAllah rapporte qu'Abi AbdAllah ﷺ a dit : « Allah refusa que les choses résultent sans causes, il plaça pour chaque cause une explication, pour chaque explication une science, pour chaque science une porte qui s'exprime. La connait qui la connait, l'ignore qui l'ignore, et cette porte est Le Messager d'Allah et Nous »

18-Yaqtiny rapporte qu'Abou AbdAllah ﷺ a dit : « Allah refusa de faire résulter les choses sans causes, et fixa pour chaque chose une cause. Pour chaque cause une explication, pour chaque explication une clef, pour chaque clef une science, pour chaque science une porte qui l'exprime. Celui qui la connait, connait Allah. Celui qui la méconnait, méconnait Allah. Cette porte est Le Messager d'Allah et Nous »

19-Abi Bassir rapporte : Abi AbdAllah ﷺ m'a dit : « Al-hakam ibn outayba fait partie de ces gens au sujet desquels Allah dit : ﴿ Parmi les gens, il y a ceux qui disent : "Nous croyons en Allah et au Jour dernier ! " Alors qu'ils ne sont pas croyants... ﴾[13]. Al-hakam prend d'ouest en Est ! Par Allah ! La science ne s'obtient que des Gens de La Maison, c'est chez eux que descendait Gabriel ﷺ ! »

20-Abi Bassir rapporte : j'ai demandé à Aba Jaffar si le témoignage de l'enfant issu de l'adultère était autorisé ? **Il ﷺ me dit :** « Non » je Lui dis : al-hakam ibn outayba affirme que son témoignage est autorisé. **Il ﷺ dit :** « Ô Allah ! Ne lui pardonne aucun de ses péchés ! » Allah ﷻ n'a-t-il pas dit ? ﴿**C'est certainement un rappel pour toi et tes gens. Et vous en serez interrogés...** ﴾[14] al-Hakam prends à gauche et à droite. Par Allah ! La science ne s'obtient que des Gens de La Maison, c'est chez eux que descendait Gabriel ﷺ »

---

[12] : En arabe « إمعة » : Une marionnette, Un pantin. C'est la personne qui est d'accord avec tout le monde, qui n'a pas d'avis, qui ne s'oppose à rien. Celui que tout le monde peut rallier à son propre avis.

[13] : Sourate 2 « la vache », Verset 8

[14] : Sourate 43 « l'ornement », Verset 44.

-Al-majlissi explique après avoir rapporté ce hadith : dans ce verset, Allah s'adresse à Son Messager par : « Un rappel » : c'est-à-dire : un honneur. C'est-à-dire : un honneur pour toi et tes gens (Parce que Le Coran les mentionne, les désigne, appelle à les suivre). Et les gens du messager d'Allah sont Sa famille. Tout comme il est rapporté dans les hadiths qu'Allah désigne Les gens de la Maison en disant : « Et vous en serez interrogés » c'est-à-dire : les gens vous interrogeront sur les sciences et les explications du Coran.

21-Samaly rapporte : j'ai demandé à Aba Jaffar ﷺ le sens de La parole d'Allah ﷻ :﴿... Et qui est plus égaré que celui qui suit sa passion sans une guidée d'Allah?﴾[15] **Il dit ﷺ :** « Allah veut dire : Celui qui a pris comme religion son propre avis sans se référer à l'un des Imams de la guidée »

22-Abi Miriam rapporte qu'Abou Jaffar ﷺ a dit à Salma ibn kouhayl et Hakam ibn outayba : « vers l'Est ou vers l'ouest, vous ne trouverez aucune science authentique, excepté ce qui est rapporté par Nous, gens de La maison »

23-Jaber rapporte qu'Abi Jaffar ﷺ a dit : « Celui qui pratique sa religion sans obéir à un véridique ﷺ, Allah le contraindra à l'égarement jusqu'au jour du jugement dernier »

24-Abi bakhtary rapporte qu'Abi AbdAllah ﷺ a dit : « Les Savants sont les héritiers des Prophètes. Et cela du fait que les Prophètes ne lèguent ni dirhams, ni dinars. On hérite de leurs paroles, celui qui a pris une part de cet héritage, a pris un bien sans limite. Examinez attentivement de qui vous puisez vos connaissances ; se succèdent parmi Nous, gens de La maison, des justes qui anéantissent la falsification des transgresseurs, l'affabulation des innovateurs et l'interprétation des ignorants »

25-Ismael fils de Jaber rapporte qu'Abi AbdAllah ﷺ a dit que Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Chaque siècle des justes protègeront cette religion, anéantissant la falsification des transgresseurs, l'affabulation des innovateurs et l'interprétation des ignorants »

26-L'imam Sadiq ﷺ a dit : « celui qui ne prendra pas connaissance de notre ordre[16] à partir du Coran, n'évitera pas les doutes »

27- L'imam Sadiq ﷺ a dit : « Celui qui pénétrera dans la foi par le biais de la science, s'y stabilisera et sa foi lui sera profitable. Celui qui y pénétrera sans science, en sortira comme il y est entré »

28-Ali fils d'AbdAllah rapporte qu'un Homme l'interrogea ﷺ sur le sens de la parole d'Allah ﷻ : ﴿quiconque suit Mon guide ne s'égarera ni ne sera malheureux﴾[17] **Il dit**[18] **ﷺ :** « c'est celui qui atteste de l'autorité des Imams, qui suit leurs ordres, et qui ne s'éloigne pas de leur obéissance »

29-Jaber Al-jafy rapporte : j'ai entendu Aba AbdAllah ﷺ dire : « Recherchez la science aux sources de la science, et prenez garde à ceux sur qui vous vous reposez, parmi eux se trouvent ceux qui obstruent le chemin d'Allah » **Il dit ﷺ :** « la science a disparue, il n'en reste que sa poussière possédée par les plus vils. Prenez garde à sa profondeur, c'est dans son côté caché que se trouve la perdition. Et ne suivez que ce qui en ressort c'est dans son aspect extérieur que se trouve la félicité »

---

[15] : Sourate 28 « Le récit », Verset 50
[16] : L'imamat, Leur autorité.
[17] : Sourate 20 « Ta-Ha », Verset 123.
[18] : rapporté de l'Imam Baqir ﷺ, comme de L'Imam Sadiq ﷺ.

-La profondeur, le côté caché : sont les croyances corrompues avec lesquelles ces savants analysent et émettent des avis juridiques ; mais aussi ce qu'ils cachent aux gens.

30-Jaber Al-jafy rapporte : un homme dit à Abi AbdAllah ﷺ **:** Vous Gens de la Maison, êtes une miséricorde, Allah vous a désignés comme cela pour les gens. **Il lui répondit** ﷺ **:** « Oui, nous le sommes, Louanges à Allah. Nous n'orientons personne dans l'égarement. Nous ne sortons personne de la droiture. Nous demandons protection à Allah d'égarer qui que ce soit »

31-Fadzil rapporte : j'ai entendu Aba Jaffar ﷺ **dire :** « tout ce qui n'est pas issu de cette Maison est faux ! »

-Tout : tous les jugements, toutes les sciences, tous les avis qui ne sont pas tirés, issus, pris des Infaillibles est faux, égarements, innovations.

32-Jaber rapporte qu'Abi Jaffar ﷺ **a dit :** « Nous Gens de La Maison avons pris notre science de La science d'Allah, Nos jugements de Ses jugements, Nous les avons entendus d'un Véridique. Si vous Nous suivez, vous serez guidés »

33-Zayd al-chaham rapporte sur le sens de la parole d'Allah : ﴿**Que l'homme examine donc sa nourriture**﴾[19], je Lui dis : quelle est sa nourriture ? **Il dit** ﷺ **:** « C'est la science qu'il prend et chez qui il la prend »

-Al-majlissi رحمه الله **écrit à la suite de ce hadith :** c'est l'une des explications cachées de ce Saint verset. Suivant cette même explication, **l'eau:** est la science déversée par Allah pour édifier et revivifier les cœurs. **La terre:** les cœurs et les âmes. **Les fruits:** les profits de ces sciences. ﴿24. Que l'homme examine donc sa **nourriture** : 25. C'est Nous qui versons **l'eau** abondante, 26. Puis Nous fendons la **terre** par fissures27. et y faisons pousser grains, 28. vignobles et légumes, 29. Oliviers et palmiers, 30. Jardins touffus, 31. Fruits et herbages﴾

34-Abou Jaffar ﷺ **a dit :** « Le Coran avère la vérité, et Mouhamed ﷺ est celui qui l'établit. Celui qui empruntera les causes qui mènent à Allah ne verra aucune chose l'en empêcher. Celui qui empruntera d'autres causes que celles-ci s'unira à tous les mensonges. Craignez Allah ! Allah vous a indiqué qui étaient les étendards de votre religion et Les lumières de la guidée. Ne prenez-pas vos croyances par stupidité, ni votre religion par dérision, vous anéantiriez vos actions et briseriez vos orientations. Ne rejoignez pas le parti de satan vous vous égareriez. Périra celui qui a péri et survivra celui qui a survécu, et à Allah revient la clarification. Il vous a indiqué la droiture, suivez-la. Et tirez profit des paroles des savants et du Chemin qui mène à Allah et ﴿**Celui qu'Allah guide, c'est lui le bien-guidé. Et quiconque Il égare, tu ne trouveras alors pour lui aucun allié pour le mettre sur la bonne voie**﴾»

35-Mouhamed fils de Mouslim rapporte : J'ai entendu Aba Jaffar ﷺ **dire :** « Il n'est pas une personne qui détienne une science, une vérité, ou un jugement sans que cela ne découle d'Ali ibn Abi Talib ﷺ ou de Nous Gens de La Maison. De même qu'il n'est pas un juge qui rende une sentence véridique sans que la clef, la cause, la science de ce jugement ne découle de Ali ﷺ ou de Nous. Quand les choses leurs semblent confuses, ils déduisent et analysent selon leurs propres avis. Ils sont responsables des erreurs contraires au droit lorsqu'ils analysent et déduisent. Il n'est d'exactitude, et de vérité que lorsqu'ils suivent les enseignements de Ali ﷺ »

36-Le Prophète ﷺ **a dit :** « Prenez garde aux auteurs, et ne vous faites pas berner par les écrivains »

[19] : Sourate 80 « **il s'est renfrogné** », Verset 24

37-Ahmed fils de Mouhamed fils de Khaled rapporte de son père qu'Abou Jaffar ﷺ **a dit :** « ne prenez aucun allié en dehors d'Allah, vous ne seriez plus croyants. Toutes les causes, les liens familiaux, les proches parents, les alliés, les innovations seront rompus ; excepté ce qui était attesté par le Coran »

38-Abi Hamza samaly rapporte qu'Abou AbdAllah ﷺ **a dit :** « Prenez garde à ces chefs qui s'autoproclament et dirigent. Par Allah ! Il n'est pas une personne qui soit suivie par d'autres sans qu'elle ne périsse et fasse périr les autres »

Tous ces hadiths ordonnent et démontrent l'interdiction de suivre une personne non infaillible, d'émettre ou d'appliquer un ordre, un jugement qui n'est pas issu des infaillibles : **« tout ce qui n'est pas issu de cette Maison est faux ! », « ... Ce n'est pas de çà dont il est question, prends garde à ne pas suivre un homme qui n'est pas un argument, de sorte que tu le crois sur tout ce qu'il dit** » La loi d'Allah n'émane que du Coran, des Hadiths du Messager d'Allah ﷺ, et des autorités garantes du livre d'Allah ﴿ô les croyants ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement...﴾. Tout se trouve dans le livre d'Allah et la sunna du Messager d'Allah ﷺ : ﴿**Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion ...**﴾...﴿**Nous n'avons rien omis d'écrire dans le Livre**﴾. **« Il n'est pas une chose sans qu'elle ne se trouve dans Le Livre ou la sunna », « ... Le Messager d'Allah** ﷺ **n'a pas laissé une chose sans l'avoir expliquée à sa communauté, celui qui pense qu'Allah** ﷻ **n'a pas parachevé Sa religion, contredit le livre d'Allah, et c'est un mécréant ». « Allah a révélé dans son Coran l'explication de toutes choses, jusqu'à ce que Par Allah ! Il n'ait rien laissé que les serviteurs n'aient besoin. De telle sorte qu'aucun serviteur ne puisse dire : Si seulement cela était révélé dans Le Coran ! Sans qu'il ne soit révélé dans Le Coran ».** Les Oussoulites accusent les akhbarites (gens du Hadiths) d'interdirent l'imitation, allégations n'ayant d'autres buts que de détourner l'attention des gens, de garder la main mise sur leurs autorités et le khoumouss tant convoiter. Les gens du hadith (akhbarites) n'interdisent en aucun cas l'imitation, ils ne font que suivre les textes, interdisant l'avis général, l'analogie, la déduction, l'avis personnel, l'affirmation que l'origine de toute chose est permise, le classement des hadiths, le recours à l'oussoul imitant les bases et méthodologies sunnites pour analyser et déduire la religion, la philosophie, l'explication du Saint Coran par d'autres que ceux ordonnés par Allah ﴿alors que nul n'en connaît l'interprétation, à part Allah et ceux qui sont enracinés dans la science ...﴾et toutes les autres innovations établies par les oussoulites. S'il est interdit de suivre un non infaillible de qui peut-on prendre les règles et les jugements de la loi d'Allah ? Vers qui nous retourner pour les jugements ? Vers qui les Imams nous ont-ils orientés ? Qui nous ont-ils ordonnés de suivre, d'imiter ?

39-Hachim ibn Salim, Hamad ibn Ousman et d'autres rapportent : Nous avons entendu Aba AbdAllah ﷺ **dire :** « Mes hadiths sont les hadiths de mon père ﷺ, les hadiths de Mon père ﷺ sont les hadiths de Mon grand-père ﷺ, Les hadiths de Mon grand-père ﷺ sont les Hadiths de Housine ·, Les Hadiths de Housine ﷺ sont les Hadiths de Hasen ﷺ, Les Hadiths de Hasen ﷺ sont les Hadiths de l'Emir des croyants ﷺ, Les Hadiths de L'Emir des croyants ﷺ sont les Hadiths Du Messager d'Allah ﷺ, Les Paroles du Messager d'Allah ﷺ sont La Parole d'Allah ﷻ »

40-Ishaq fils de Yaqoub rapporte : j'ai demandé à Mouhamed fils de Ousman Al-oumry qu'il remette pour moi une lettre dans laquelle je questionnais Le Maître des temps ﷺ sur de nombreux sujets qui me posaient problème. **La réponse signée de notre maître, le Maître des temps** ﷺ **fût :** « Pour les événements courants, recourez *à ceux qui rapportent nos hadiths*, ils sont *Mon argument sur vous* et Je suis l'argument d'Allah »

41-**Omar fils d'handzala rapporte j'ai demandé à Aba AbdAllah** عليه السلام **:** est-il permis que deux hommes parmi nos frères qui ont un différent dans la religion ou dans un héritage, de porter leur différents devant la justice du gouvernement ou devant l'un de leurs juges ? **Il dit** عليه السلام **:** « Celui qui les prendra pour juge dans ces affaires justes ou injustes, aura pris pour juge le diable. Il acceptera l'illicite en acceptant le jugement qui lui sera fait, même si c'est pour lui une vérité établie. Du fait qu'il a accepté le jugement rendu par le diable (taghout), alors qu'Allah a ordonné de le renier. **Allah (ta) dit :** ﴿Ils veulent prendre pour juge le Taghout, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire ...﴾[20] » que font-ils alors ? **Il dit** عليه السلام **:** « Ils recherchent une personne *parmi eux qui rapportent nos hadiths, connait nos permissions, nos interdictions et nos sentences*, et l'acceptent comme juge. C'est Moi qui vous l'ai établi comme juge ! S'il rend un jugement conforme à nos jugements et qu'alors les gens ne l'acceptent pas, ils auront renié et rejeté le jugement d'Allah. Celui qui nous contredit, contredit Allah et revient à associer à Allah »

42-**Le Messager d'Allah** صلى الله عليه وآله **a dit :** « Ô Allah fais miséricorde à mes représentants !! -et Il le répéta trois fois- » On Lui demanda : « qui sont tes représentants ? » **Il dit** صلى الله عليه وآله **:** « Ceux qui viendront après Moi, Ils rapporteront Mes paroles, et Ma tradition et l'enseigneront aux gens »

43-**Mouhamed fils d'Ahmed fils de Himad Al-marouzy : L'Imam Sadiq** عليه السلام **a dit :** « évaluez les rangs de nos partisans à ce qu'ils englobent des Hadiths qu'ils rapportent de Nous. Nous ne considérons aucun d'entre eux comme savant tant qu'il n'est pas un narrateur » On lui demanda alors : Le croyant peut être un narrateur ? **Il dit** عليه السلام **:** « le croyant est un explicateur, et un explicateur est un narrateur »

44-**Ali fils de sawayd rapporte qu'il écrivit à Abou Hassen premier** عليه السلام **alors qu'Il était en prison. Il répondit** عليه السلام **:** « Pour répondre à ta question Ali, et savoir auprès de qui tu dois prendre les enseignements de ta religion : Ne prends aucun enseignement de ta religion en dehors de nos partisans[21], si tu te détournes d'eux, tu prendras alors ta religion des imposteurs, qui trahirent Allah عز وجل, Son Messager صلى الله عليه وآله et Ses garants عليهم السلام. Ils prirent connaissance du Livre d'Allah, le falsifièrent et le transformèrent. La malédiction d'Allah عز وجل, de Son Messager صلى الله عليه وآله, des Anges عليهم السلام, de Mes pères purs et nobles عليهم السلام, de Moi, de mes partisans est sur eux jusqu'au jour du jugement dernier »

45-**Ahmed fils de Hatim fils mahawiay rapporte :** j'ai écrit à Aba Hassen troisième عليه السلام en lui demandant auprès de qui devais-je prendre les enseignements de ma religion ? Son frère aussi Lui posa la même question. **Il répondit** عليه السلام : « J'ai compris ce que vous m'avez demandé, suivez dans votre religion celui qui Nous témoigne son amour depuis longtemps et qui est très avancé dans Notre science. Ils vous suffiront إن شاء الله تعالى»

---

[20] : Sourate 4 « Les femmes », Verset 60. « taghout » : le diable, tout ce qui égare du chemin d'Allah, tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, , un devin, un sorcier, une idole ...

[21] : -Housine fils de khalid rapporte qu' Abi Hasen Rida عليه السلام a dit : « Nos partisans sont ceux qui se soumettent à nos ordres, appliquent nos paroles, et vont à l'encontre de nos ennemis. Celui qui n'est pas comme cela n'est pas de nous » -Moufadzil fils d'Omar rapporte que L'imam Sadiq عليه السلام a dit : « ment celui qui prétend être de Nos partisans alors qu'il est uni à un autre lien que le Nôtre »

Ni représentants, ni savants, ni autorité religieuse n'ont le droit d'imiter et/ou de se référer à autre chose que les textes. Ni représentants, ni savants, ni autorité religieuse n'ont le droit de permettre ou d'interdire les choses selon leurs déductions, leurs avis, leurs logiques.

46-**On questionna Al-Amri**[22] **, il dit :** Il vous est interdit de m'interroger à ce sujet ! Je ne peux pas dire ce que je veux, il ne m'appartient pas de permettre ou d'interdire les choses !

47-**Hariz ibnou AbdAllah**[23] **rapporte :** je me rendis chez Abi Hanifa, entre lui et moi se trouvait une multitude de livres, il me regarda et me dit : tous ces livres traitent du divorce. Vous, qu'avez-vous à ce sujet ? Je lui dis : Nous, nous rassemblons tous ces livres en une seule phrase. Il me dit : et quelle est-elle ? Je lui dis : c'est la parole du Très haut : ﴿ ô Prophète ! Quand vous répudiez les femmes, répudiez-les conformément à leur période d'attente prescrite; et comptez la période ...﴾[24] Il me dit : Vous ne pratiquez les choses qu'à partir des textes ? Je lui dis : Oui, bien sûr ! Il me dit alors : soit, que dis-tu au sujet de l'esclave qui a fait l'adultère alors qu'il n'a racheté de sa liberté que neuf cents dirhams sur les mille convenus ? De quelle façon applique-t-on la peine à son encontre ? Je lui dis : je connais précisément le hadith de ce jugement et la peine a appliquer, Mouhamed ibn mouslim m'a rapporté qu'Abi Jaffar a rapporté que Ali fouettait au tiers, à la moitié, ou au pourcentage exacte déjà versé. Il me dit alors : Dans ce cas je vais t'interroger sur un jugement qui n'existe dans aucun texte : que dis-tu d'un chameau que l'on sortirait de l'eau ? Je lui dis : Que ce soit un chameau, ou une vache qui serait pêché, si elle avait des écailles nous la mangerions, sinon non.

48-**Aban fils de taghlab rapporte Abi AbdAllah ﷺ a dit :** « La tradition du Messager d'Allah ne s'analyse pas ! N'as-tu pas remarqué que la femme rattrape ses jours de jeûne mais pas ses prières ? Aban ! Si la religion est analysée, elle sera anéantie »

49-**L'Emir des croyants ﷺ a dit :** « Apprenez à vos enfants ce qui leur sera utile parmi nos enseignements ! Pour que la murji'a[25] ne prenne pas le dessus sur eux. N'analysez pas la religion ! Il y a dans la religion ce qui ne s'analyse pas ! Viendront des gens qui analyseront[26] la religion, ce sont les ennemis de la religion ! Le premier qui analysa la religion est ibliss. Prenez garde aux débats ! En découle le doute. Celui qui s'est écarté de Nous périra ! »

---

[22] : Le premier représentant de l'Imam Mehdi ﷺ

[23] : Hariz ibnou AbdAllah Al-sajastani al-koufi, l'un des garants parmi les Compagnons de l'Imam Sadiq ﷺ. Il est l'auteur de livre traitant de la prière, de la zakat, du jeûne tous compilés et gardés dans l'oussoul. Il fut assassiné par les khawarijs dans la mosquée du sajastan avec ses compagnons à l'époque de l'Imam Sadiq ﷺ.

[24] : Sourate 65 « Le divorce », Verset 1

[25] : Secte islamique

[26] : Syllogisme, analyse par logique, ou comparaison : l'analogie : « Le qiyass » en arabe ... ·128. Tu n'as aucun choix dans l'ordre (divin)· (Sourate : la famille d'Imran)

Personne n'a le droit de douter sur ce qu'ont rapporté les proches compagnons et garants des Imams, Personne n'a le droit de douter de leurs hadiths, des livres qu'ils ont rédigés.

50-**L'Imam Mehdi** عجل الله فرجه الشريف **a dit :** « aucune excuse ne serait être accepté de nos partisans qui douteraient sur ce que rapportent de nous nos garants ! »

Chaque personne se doit de se référer au Coran, aux hadiths. Si elle n'a pas l'instruction d'appliquer les règles de l'oussoul ordonnées par les Imams, elle doit alors questionner le savant qui rapporte, connais et englobe les jugements émanant des hadiths en se conformant à l'oussoul ordonné par les Imams.

51-**Omar fils d'handzala rapporte : j'ai demandé à l'Imam Sadiq** عليه السلام **:** Comment faire face à deux de nos compagnons chiites qui se querellent sur un héritage ou une dette ... si chacun d'entre eux choisit un de nos compagnons chiites, qu'ils soient tous les deux d'accord du fait qu'il sont instruits dans le sujet qui les préoccupe et que ces deux personnes diffèrent et jugent l'affaire différemment parce qu'ils rapportent des hadiths qui s'opposent ?? **Il dit** عليه السلام **:** « Le jugement sera rendu par le plus juste d'entre eux, le plus instruit, le plus véridique, et le plus pieux. Et ils ne tiennent pas compte du jugement rendu par l'autre » Je lui dis : ils sont tous les deux justes, et acceptés des gens, on ne peut désigner l'un meilleur que l'autre. **Il dit** عليه السلام **:** « Alors comparez le hadith qu'ils rapportent de Nous, pour rendre leur jugement. Ce qui est connu et accepté par tous tes compagnons est ce qu'il faut appliquer, et délaissez le hadith isolé qui n'est pas connu et accepté par tes compagnons. Il n'y a aucun doute sur ce qui est accepté par tous » Si les deux hadiths sont connus et rapportés par des gens connus et acceptés par tous ? **Il dit** عليه السلام**:** « ils distinguent le jugement qui est en accord avec la loi du Livre d'Allah, La tradition de Son Messager, et qui contredit les hadiths des sunnites, et délaissent celui qui contredit la loi du Livre d'Allah, La tradition de Son Messager, et qui est en accord avec les hadiths des sunnites » Je lui dis : Je me sacrifierai pour Toi ! Si c'est deux personnes sont du même niveau d'instruction, que leurs deux hadiths sont en accord avec Le Livre d'Allah et La tradition Prophétique, et que l'un concorde avec les hadiths rapportés par les sunnites et l'autre non, quel hadith doit-on appliquer ? **Il dit** عليه السلام **:** « la droiture est dans ce qui contredit les hadiths sunnites » Je Lui dis : et si les deux hadiths sont en accord avec les hadiths sunnites ? **Il dit** عليه السلام **:** « distinguez ce qu'ils appliquent le plus et pratiquez l'autre » Je lui dis : et si les deux Hadiths sont conformes à ce qu'ils pratiquent ? **Il dit** عليه السلام **:** « Dans cette situation, ajourne ta décision jusqu'à ce que tu t'entretiennes avec ton Imam. L'arrêt face au doute est meilleur que de se jeter dans les perditions »

52-**de l'Imam Sadiq** عليه السلام : « S'il vous est rapporté deux hadiths qui s'opposent. Opposez les au Livre d'Allah, celui qui s'y conforme appliquez le, celui qui le contredit jetez le. Si les deux hadiths sont conformes au Livre d'Allah, alors opposez les aux hadiths rapportés par les sunnites, le hadith qui s'y conforme jetez le et appliquez celui qui contredit leurs hadiths »

Le savant englobe toutes ces sciences : Le Coran et ses lois, les hadiths et leurs contraires, leurs sens, les reconnus, les isolés, leurs attaches dans Le Coran selon les explications des Imams, contredisent les avis et/ou fatwas sunnites... etc... Tous ceux qui n'ont pas ces instructions doivent se référer aux savants « ... ils sont *Mon argument sur vous* et Je suis l'argument d'Allah ».

اللهم صل على محمد و ال محمد و عجل فرجهم والعن اعدائهم